

**REGULARISATION EXTENSION 4 PLACES PENSION DE FAMILLE :
FICHE DE RECEVABILITE
VISA A CROIX OUVERTES EN OCTOBRE 2019**

ELEMENTS RELATIFS AU DOSSIER :

Inclus dans le plan de relance 2018 / 2022 (objectif 1152 places) Oui Non

Origine du projet : Appel à projet Régularisation Extension Dossier déjà connu
 Autre : _extension de 4 places de pension de
famille _____

Maturité du projet : aucun élément idée / prospective étude de faisabilité réalisée ou à réaliser prochainement projet en attente de validation places ouvertes (date d'ouverture : _01/10/2019)

Type de projet : création transformation / labellisation redéploiement de places

Date de l'évaluation des besoins sur le territoire (diagnostic) : _Appel à projet national _____

Nombre de personne en attente d'une entrée en pension de famille sur l'arrondissement : _____ / équivalent ménages (_____)

Classement (priorisation de la DDCS) (classement / Nbre de dossiers): _Dossier retenu et prioritaire

Convention entre le SIAO et les pensions de familles pour la mise à disposition des places sur le territoire : Oui Non Date : _01/04/2014 _____

Date prévisionnelle d'ouverture : 01/10/2019

Freins : Maturité du dossier Absence de terrain Accord de la ville Difficulté de financement du projet

Autre(s) : _Aucun, accord de la ville et de la DDCS. Les locaux sont disponibles et les places pourront ouvrir le 1^{er} octobre 2019.

PRESENTATION DU PORTEUR :

- Nom : VISA _____
- Adresse : 92 rue des stations 59000 Lille
- Tél : 03 20 93 62 30
- Statut : Association
- Composition du conseil d'administration : cf. PJ _____
- Le personnel (Nbre ETP) : 120 _____
- Les activités principales : Mission d'intérêt général en faveur des personnes alcoolodépendantes, avec ou sans addictions associées (CHRS-CHRS Hors les murs, HU , pension de famille et équipe mobile visavies, atelier chantier d'insertion, lits halte soins santé).
- Le(s) partenariat(s) : communes, centres hospitaliers, ANPA, association CEDRAGIR, Fondation l'2lan retrouvé, SIAO, associations, ARS, Conseil départemental..._

Le porteur est-il déjà financé pour :

▪ L'hébergement : Oui Non

Structure(s) financée(s) : _Pension de famille les Mèlèzes, CHRS, HU, CHRS Hors les murs, lits halte soins santé, Atelier chantier d'insertion

▪ Le logement accompagné socialement : Oui Non

Structure(s) financée(s) : _CHRS Hors les murs_

▪ Sinon le porteur a-t-il une expérience dans le logement social : Oui Non

▪ Ou dans l'hébergement : Oui Non

▪ Le porteur dispose-t-il de l'agrément des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées : Oui Non

▪ Le porteur dispose-t-il de moyens financiers propres: Oui Non

▪ Le porteur dispose-t-il de moyens humains autres avec possibilité de mutualisation :

Oui Non Précisez : _Il dispose de plusieurs structures d'hébergement se trouvant sur le même site à Croix_

▪ Partenariat local fort notamment avec les services sociaux tels que ceux du Conseil Départemental et de la commune d'implantation (CCAS)

Oui Non Précisez : _Ville de croix, CCAS, centre social

▪ Capacité à monter un projet d'investissement et à prospector des locaux :

Oui Non Précisez : Association très dynamique et autonome dans la recherche et achat de locaux__

- **Capacité à prospecter des locaux :**

Oui Non

Précisez :

- **Capacité à trouver un bailleur social**

Oui Non

Précisez si le porteur travaille déjà avec un bailleur (nom, adresse...): Convention dans le cadre du CHRS Hors les murs avec : Vilogia, Partenord et LMH.____

PRESENTATION DU PROJET SOCIAL :

Principales caractéristiques du projet social :

_Proposer une réponse adaptée au profil et aux aspirations d'un public : sortants de CHRS ou de structures d'hébergement d'urgence. Public fréquentant souvent et de façon répétitive ces structures sans nécessairement relever ou pouvoir accéder à un logement ordinaire. Personnes en situation de vulnérabilité, en situation d'isolement et d'exclusion et présentant souvent des difficultés sociales et psychologiques voire psychiatriques.

- **Le projet prévoit-il un partenariat avec d'autres acteurs pour couvrir les besoins en accompagnement social des bénéficiaires ?** Oui Non

Modalité d'admission :

__demande d'admission par dépôt de dossier au SIAO pour statuer sur la demande lors de la commission d'attribution. Puis, rdv pour entretien et diagnostic social, visite du logement, de la pension de famille et présentation des équipes, des personnes et du règlement et du fonctionnement de la structure.

PRESENTATION DU PROJET IMMOBILIER :

Type de pensions de famille : Classique ou Résidence accueil

Si résidence accueil, lien avec l'ARS : Oui Non

Lieu d'implantation de la pension de famille: _Ville de Croix

Adresse le cas échéant :

__27 bis avenue Salengro – Croix

Capacité : __29 places avec extension

Type de public : _hommes et femmes de plus de 40 ans avec parcours d'errance et de précarité n'ayant pas la possibilité de vivre en logement autonome et dont les ressources ne dépassent pas deux fois le RSA conformément aux cahiers des charges.

Présence prévue pour les couples : Oui Nbre de logement ____ Non

Type et nombre de logements : Neuf Nbre ___ Rénové Nbre _4_

Si neuf, capacité d'adaptation des locaux pour une éventuelle transformation ultérieure :
Oui Non

Le projet dispose-t-il d'espaces collectifs : Oui Non

Environnement :

- en centre ville

Oui

Non

- Commerces à proximités :

Oui

Non

- Jardin :

Oui

Non

Hôtes : ETP prévus et qualifications : ___1 CESF à 0,80 ETP, 1 ETP auxiliaire sociaux-
éducative_ et 1 éducateur spécialisé à 0,20 ETP pour l'ensemble de la pension de famille

BUDGET PREVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT

BUDGET DE FONCTIONNEMENT pour

CHARGES

TOTAL

43 805,00 €

Reste à vivre pour le bénéficiaire (moyenne / €) : NC

Durée des travaux : 1 mois

AVIS DES INSTITUTIONS

AVIS DDCS :

Accord de principe (validité d'un an / l'avis définitif sera émis en fonction de l'évolution du dossier. L'accord de principe a pour objectif d'encourager les éventuels porteurs à déposer un dossier, poursuivre leurs efforts)

Avis Favorable **Avis Défavorable**

_Avis favorable au regard de l'utilité, de la réponse au besoin du territoire, du travail effectué par l'association et de son expérience.

AVIS DDTM :

Accord de principe (validité d'un an / l'avis définitif sera émis en fonction de l'évolution du dossier. L'accord de principe a pour objectif d'encourager les éventuels porteurs à déposer un dossier, poursuivre leurs efforts)

Avis Favorable **Avis Défavorable**
